

# BAREME D'HONORAIRES GESTION IMMOBILIERE - ANNEE 2024 -

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE</b>		
<b>Honoraires de gestion courante</b>		
Sur toutes les sommes encaissées du locataire	7,00 %	8,40 %
<b>Honoraires complémentaires : « Garantie du paiement des loyers et charges impayés Et détériorations immobilières » : sur toutes les sommes encaissées du locataire</b>	2,50 %	3,00 %
<b>Assurance Propriétaire Non Occupant</b>		
Logement non meublé	79,17 €	95,00 €
Logement meublé	175,00 €	210,00 €
Frais de gestion de sinistre relevant de l'assurance Propriétaire Non Occupant en l'absence de souscription du contrat PROPRIETARE NON OCCUPANT proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €
Frais de constitution de dossier contentieux locataire, en l'absence du contrat de GARANTIE DE LOYERS IMPAYES proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €
Frais pour établissement des éléments de déclaration des revenus fonciers (par an et par lot géré)	75,00 €	90,00 €
<b>Forfaits diagnostics techniques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>E.R.N.T (état des risques naturels et technologiques)</li> <li>D.P.E. (diagnostic de performance énergétique)</li> <li>Amiante et Plomb</li> <li>CREP, diagnostic électrique et gaz</li> </ul>	25,00 €	30,00 €
<b>Honoraires pour travaux</b>		
En cas de travaux d'améliorations, de réhabilitations décidés par le mandataire (autres que les réparations et entretien courants)	8,40% TTC du montant HT des travaux	
Traitement de la fin de gérance	86,40 €	108,00 €
Congé pour vente ou reprise	35,00 €	42,00 €
<b>Honoraires de vacation et d'actes divers</b>		
Montant horaire de la vacation	90,00 €	108,00 €
Prestations exceptionnelles (sinistres, contentieux, dossier ANAH, etc...)	Temps passé	

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE LOCATION (pour les baux soumis à la loi ALUR 24 MARS 2014, zone C)</b>		
<b>Location d'un local d'habitation ou d'habitation et professionnel (mixte)</b>		
Honoraires d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)	83,33 €	100 €
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail *du montant annuel du loyer hors charges		70 %
Honoraires de réalisation des états des lieux * du montant du loyer hors charges - Honoraires de visite, de constitution du dossier <i>Il sera fait application des plafonds définis par la loi ALUR, pour le cas où les pourcentages d'honoraires ci-avant s'avèrent supérieurs auxdits plafonds (soit 8€ pour la rédaction d'acte et 3€ pour un EDL)</i>		30 %
<b>Location d'un local à usage commercial professionnel : sur la base du loyer annuel HC à la charge exclusive du preneur</b>		
Par LA RAVINELLE	25 %	30 %
Par HUISSIER	100,00 €	120,00 €
<b>FRAIS D'ACTE DES BOX ET PARKINGS</b>		
A la charge du locataire et du propriétaire - Forfait	110,00 €	132,00 €
<b>FRAIS D'ACTE ou AVENANTS AU CONTRAT DE LOCATION ou RENOUELEMENT DE BAIL</b>		
A la charge du propriétaire sur la base d'un forfait	150,00 €	180,00 €
<b>FRAIS DE CONSTAT D'ETAT DES LIEUX ENTRANT OU SORTANT DANS LE CADRE D'UN BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL</b>		
A la charge exclusive du preneur dans le cadre d'un bail commercial ou professionnel		
Jusqu'à 200m <sup>2</sup>	300,00 €	360,00 €
De 201m <sup>2</sup> à 500m <sup>2</sup>	450,00 €	540,00 €
Au-delà de 501m <sup>2</sup>	600,00 €	720,00 €
<b>PLAFONDS Loi ALUR du 24 mars 2014 (Zone C dite « détendue »)</b>		
Rédaction d'acte		8 €/M <sup>2</sup>
Etat des lieux		3 €/M <sup>2</sup>